

(A)

(N° 101)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1872-1873.

Projet de Loi qui ouvre des crédits supplémentaires au Ministère des Travaux Publics.

(Voir les Nos 233 et 261 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1871 et antérieurs) pourront être imputées à charge du Budget des Travaux publics pour l'exercice 1872, jusqu'à concurrence de fr. 72,985-51 et y formeront un chapitre XI, subdivisé comme suit :

§ 1^{er} Administration centrale.

ART. 104. Matériel, etc. (Exercice 1871) fr. 270 »

§ 2. Ponts et Chaussées.

ROUTES.

— 105. Travaux d'entretien, etc. (Exercice 1871) fr. 150 »

TRAVAUX HYDRAULIQUES.

— 106. Entretien ordinaire } Ex. 1870 fr. 1,476 78
des canaux, etc. } Ex. 1871 fr. 47,594 35

Fr. 49,071 13

— 107. Travaux d'amélioration à l'Yser
(Ex. 1871) 144 68

— 108. Ports et côtes. — Travaux d'entretien (Ex. 1871) 8,058 94

— 109. Ports et côtes. — Travaux d'amélioration (Ex. 1871) 1,997 32

59,272 07

59,422 07

Canaux et rivières.

ART. 44. Entretien ordinaire, etc.	220,990 »
— 49. Sambre. — Travaux d'amélioration.	5,232 42
— 25. Dérivation de la Lys. — Travaux d'amélioration.	229 13
— 53. Yser. — Travaux d'amélioration	700 »
	<hr/>
	227,151 55

Frais d'études et d'adjudications.

— 40. Études de projets, frais de levée de plans, etc.	40,728 45
	<hr/>
	290,580 »

CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.

Traction et matériel.

ART. 60. Combustible et autres objets de consommation fr.	210,000 »
— 61. Entretien, réparation et renouvellement du matériel	367,000 »
	<hr/>
	577,000 »

Transport.

— 63. Salaires.	59,000 »
— 64. Frais d'exploitation	114,500 »
— 65. Camionnage	4,050 »
	<hr/>
	177,550 »

Postes.

— 69. Traitements et indemnités des facteurs	5,509 »
--	---------

Télégraphes.

— 75. Entretien.	5,000 »
--------------------------	---------

Personnel en général.

ART. 2, 53, 57, 62, 68, 73 et 76 du Budget des Travaux publics; art. 52 à 56 du Budget des Affaires Étrangères, dont les allocations ont été transférées au premier de ces Budgets	46,000 »
	<hr/>
	810,839 »

(4)

Traitement de disponibilité.

ART. 85. Traitement des fonctionnaires et employés en disponibilité.	1,565 60
TOTAL DE L'ARTICLE 2.	fr. <u>1,138,004 60</u>

ART. 3.

Un crédit complémentaire de fr. 113,822-62 est alloué au Département des Travaux publics pour solder les dernières dépenses résultant de l'accident survenu, en 1868, sur le chemin de fer près de la station de Boussu.

Ce crédit est rattaché à l'article 66 du Budget des Travaux publics pour l'exercice 1872 .

ART. 4.

Ces crédits seront couverts au moyen des ressources de l'exercice 1872.

Bruxelles, le 18 juillet 1873.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) P. TACK.*

*Les Secrétaires,
(Signé) REYNAERT.
ED. WOUTERS.*